LEGENDE

AS1 Servitude attachée à la protection des eaux potables

I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques

T1 zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

PER **PM1** Servitude résultant des Plans d'Exposition aux risques naturels prévisibles et instituée en application de la loi n°82-300 du 13 Juillet 1982

- **Zone bleue PPR**
- **Zone rouge PPR**

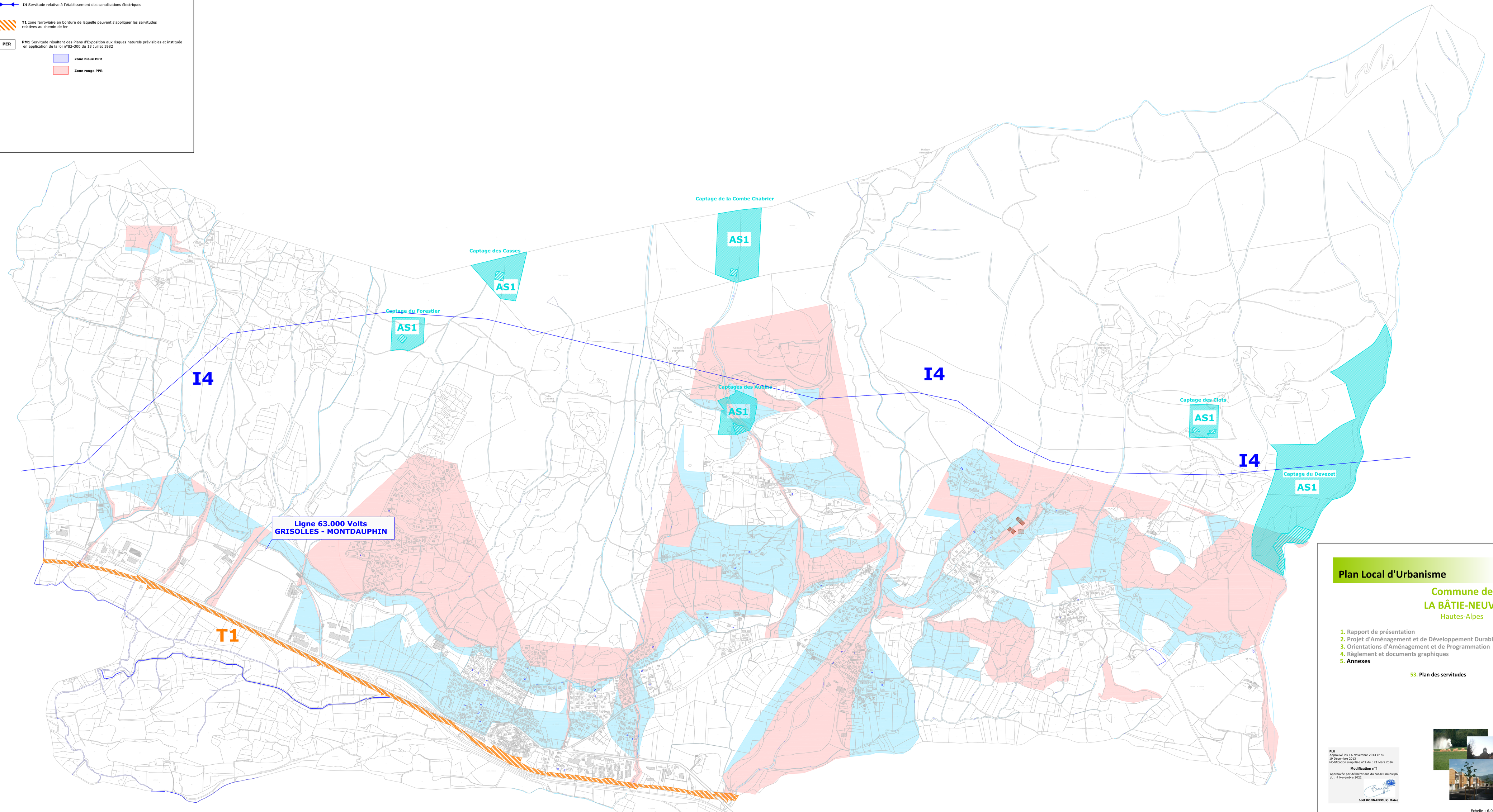

Sources : Direction Générale des Impôts - Cadastre - Mise à Jour : 2010

Plan Local d'Urbanisme

Commune de LA BÂTIE-NEUVE

Hautes-Alpes

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. **Annexes**

5.3. Plan des servitudes

PLU
Approuvé les : 6 Novembre 2013 et du 19 Décembre 2013
Modification simplifiée n°1 du : 21 Mars 2016

Modification n°1

Approuvée par délibérations du conseil municipal du : 4 Novembre 2022

Joël BONNAFOUX, Maire

Echelle : 6.000ème

SCOP EURECAT, Urbanistes
18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP
Tél : 04.92.49.38.01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com